

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BYK-W 961
Code du produit : 000000000000101947

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif mouillant et dispersant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH
Abelstrasse 45
46483 Wesel
Téléphone : +49 281 670-0
Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs
Téléphone : +49 281 670-23532
Téléfax : +49 281 670-23533
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 147900-93-4 Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-
- 85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution d'un sel d'alkylammonium d'un acide polycarboxylique

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-	147900-93-4 01-2119971821-33-0000	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro-intestinal) Aquatic Chronic 2; H411 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.570,157 mg/kg	>= 30 - < 50
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	85711-55-3 288-315-1 01-2119974148-28-0000	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro-intestinal)	>= 20 - < 25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propane-1,2-diol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,024 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,012 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,012 mg/kg
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,024 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,012 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,012 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propane-1,2-diol	Eau douce	260 mg/l
	Intermittent releases	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-	Eau douce	0,006 mg/l

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

octadecen-1-amine, (Z)-		
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,46 mg/kg
	Sédiment marin	0,25 mg/kg
	Sol	0,28 mg/kg
	Hazard for predators: secondary poisoning	0,47 mg/kg
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	Hazard for predators: secondary poisoning	0,47 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : brun clair
Odeur : type amine
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : < 0 °C
Méthode: derived

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 186,00 °C
Méthode: derived

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 12,60 % (v)

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 2,60 % (v)
Point d'éclair	: 108 °C Méthode: 49 (Pensky-Martens)
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C Méthode: DIN 51794
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 6 (20 °C) Concentration: 1 % Méthode: Universal pH-value indicator
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 1 hPa (20 °C) Méthode: derived
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,9540 g/cm ³ (20,00 °C, 1.013 hPa) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	: Entretient la combustion
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-----------------------	--

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.358 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 1.570 mg/kg
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 1.570,157 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

Remarques : Peut irriter la peau.
Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Espèce : EPISKIN human epidermis skin constructs
Méthode : OCDE ligne directrice 439

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Espèce : EPISKIN human epidermis skin constructs
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Espèce : Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

Type de Test	: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Espèce	: Souris
Évaluation	: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro	: Remarques: Donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui
-----------------------	---

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif BPL: oui

Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test (mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui
-----------------------	---

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

BPL: oui

Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test
(mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-
lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop- : Remarques: Donnée non disponible
pement du fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 7,1 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : OCDE ligne directrice 422

BPL : oui

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-
fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

Byk 01 start

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 7,1 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui
Organes cibles	: Appareil gastro-intestinal
Evaluation	: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	: Les solvants risquent de dessécher la peau.
-----------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: Remarques: Donnée non disponible
----------------------------	------------------------------------

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Remarques: Donnée non disponible
---	------------------------------------

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
----------------------------	---

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErL50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 7,89 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- CE50b (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 4,44 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- EyC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 3,68 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- NOELR (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,305 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: static test
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: semi-static test
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

- Toxicité pour les poissons : NOEC (*Leuciscus idus*(Ide)): 150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

	Méthode: DIN 38412 BPL: non
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,43 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
	CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6,01 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
	NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,05 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 400 mg/l Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Méthode: DIN 38412, L 8 BPL: non
	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
BPL: non

Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fatty acid amine salt)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fatty acid amine salt)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fatty acid amine salt)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Fatty acid amine salt)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : -
RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6

BYK-W 961

Version 14.0

SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021

Date d'impression 14.05.2025

Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Remarques : IMDG Code segregation group - none

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 DANGERS POUR

BYK-W 961

Version 14.0

SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021

Date d'impression 14.05.2025

européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impli-
quant des substances dangereuses.

L'ENVIRONNEMENT

Composés organiques vola- : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques
tils volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version
précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas
d'ingestion.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition
répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par
voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises
dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -
Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à
la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-
mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-
péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Con-
centration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -
Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);
ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-
néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-
cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-
nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dange-
reux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation
civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -
Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime
internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-
ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -
Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

BYK-W 961

Version 14.0
SDB_CH

Date de révision: 06.12.2022

Date de dernière parution: 30.11.2021
Date d'impression 14.05.2025

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR